

Notre Abbaye laïque devient église...

Histoire, seulement un pan de l'histoire !

L'église, nous est mentionnée une première fois dans les insinuations du diocèse d'Oloron en **1655** sous le nom de Sanctus Joannes de Gestas. Elle l'est une seconde fois dans les extraits d'une visite pastorale d'Arnaud-François de Maytie, évêque d'Oloron à Chéraute le **8 janvier 1673** (archives du château de Trois-villes) dans laquelle les habitants de Chéraute demandaient à leur évêque la construction d'un presbytère « *au pié (de leur) clocher conformément au presbitère de la paroisse de Gestas (où) il y est aucun presbitère audit lieu de Gestas, qu'au contraire la vieille tour qui est bastie joignant le clocher de l'église dudit Gestas n'a jamais été faite que pour servir de talus audit clocher qui estoit tout courbé et pour empecher la cheute qui menasse encores aujourd'huy de ruigner, avec cette circonstance que ladite tour a esté fondée hors du cimetièr de ladite eglise et aboutit au chemin royal...* ». Cette description correspond bien à ce que l'on voit actuellement, 345 ans après, à savoir un clocher mur courbé et penchant d'est en ouest et qui serait sûrement tombé s'il n'y avait construction de cette « *vielle tour... fondée hors du cimetièr de ladite église... pour empecher la cheute...* ». Mais on apprend aussi que c'était bien avant 1673 que cette « *tour... joignant le clocher de l'église* » servait déjà de presbytère, bien avant la croyance que ce fut le curé Higuères de 1887 à 1924 qui l'avait aménagé ainsi. Quant à son clocher-tour de défense du XIV^{ème} siècle qui appartient à la maison voisine, le « château » Brana, il possède des doubles corbeaux qui devaient supporter une bretèche ou latrines, une belle génoise décorant la base du toit, avec à l'intérieur une intéressante crédence. Et un linteau de porte avec une croix indiquant, nous pouvons supposé, les vestiges d'un ancien porche qui fut ensuite transformé en tour avec maison de maitre.

Notre curé, a l'aube de la révolution française...

Dans le recensement des paroisses du diocèse d'oloron de 1784 (JStaes- B Desbonnet CHAR), ou figure GESTAS, il est assez intéressant d'approcher le lien entre le curé et son territoire.

Voici le contenu du questionnaire de GESTAS :

1. En quoi consiste le revenu de la cure, dixmes, fondations, prés, terres, etc ?
Quels sont les bénéfices qui sont dans l'étendue de la paroisse ?

Il consiste seulement en froment, millocq (maïs), lin et vin, provenans non d'une dixme parce qu'elle est laïque.

Mais d'une prémice qui ne se perçoit que de quarante un et quelques anciennes noales (Terre nouvellement défrichée et mise en culture. Les curés avaient droit de dîme sur les noales (Ac.1835, 1878), car, pour les nouvelles, dont nous sommes privés, nous causent un préjudice notable, en ce que les cultivateurs convertissent les anciennes en praires, ainsi que d'autres terres et fait (?) de beaux champs et des vignes des terres incultes dont la dixme sera pour les laïcs.

2. Simples ou demandant résidence ? Quels sont les patrons, les titulaires, leur charge, leur revenu ? Ou doit-on acquitter les messes ?

Il y a deux bénéfices simples, l'un attaché à l'église de GESTAS, dont le patron est Mr DE LONS (intendant de Navarre et de Béarn) et l'autre à l'église d'USQUAIN (annexe), dont le patron est Mr DE LAPLACE d'Arbouet. Le titulaire du premier est l'abbé Pouey, chamoine de Saint Marie. Le titulaire du second est Mr Guirail, curé de Gelos. J'ignore leurs charges, leur revenu est bon et devrait m'être appliqué, attendu qu'ils ne font acquitter aucune messe dans mes églises ou ils sont attachés et qu'ils se contentent d'en venir baiser le verrou. Lorsqu'il est question d'en prendre possession sans se mettre en peine du reste et enfin parce que le revenu se perçoit sur la dixme de mes paroissiens et qu'il me conviendrait aussi bien qu'à eux et par un droit plus légitime par la règle « qui sentit onus sentire (?) debet et (?) commodum ».

3. Quelles est l'étendue de la paroisse ? Combien y a-t-il de communicants ? Y-a-t'il une annexe et à quelle distance ?

L'étendue des paroisses est d'environ un quart de lieue et demie, le nombre de communicants de 240. Il y a une annexe nommée Usquain à dix minutes de chemin

*pour monter et à cinq pour descendre. Elle est le (?) plus inutile du monde et on me rendra service de la supprimer, attendu la proximité de l'église curiale et qu'il n'y a qu'une poignée de gens qui la composent (union suit a à la demande par le curé Paul de Coustey par acte notarié le 25 aout 1773, avec pour témoin **les sieurs François et Philippe de Lageyre de GESTAS père et fils**).*

4. Y a-t-il une fabrique ? Quel est son revenu ? En quoi consiste-t-elle ?

Il y a une fabrique dans l'annexe dont le revenu est de 12 livres et consiste en froment, millocq, lin et vin. Il y en a également une dans l'église matrice de Gestas, consistant en même espèce de grain et un revenu de 140 livres.

5. Y a-t-il un ou plusieurs vicaires ? Comment est-il payé, logé ?

Il n'y a pas de vicaire, il n'est pas nécessaire pour le service, et il n'y a pas l'argent pour le payer.

6. Le sieur curé est-il tenu, à raison de ses bénéfices, à rendre foi et hommage et à qui ?

Non

7. Y a-t-il des procès qui intéressent les biens ecclésiastiques, soit en particulier soit en général ?

Aucun

8. Y a-t-il dans la paroisse quelque maison religieuse ?

Non

9. Y a-t-il quelques établissement, soit pour les pauvres, soit pour les malades ?

Il n'y a rien de bien clair ni pour les uns ni pour les autres.

NB : les paroisses alentours n'en possédait pas, la réponse ici est bien lacunaire mais ouvre aux champs du possible...

10. Les chemins sont-ils bons ou difficiles ?

Ils ne sont ni bons ni mauvais

11. Le service de la paroisse exige t-il que le curé ait un cheval ?

Il exige et même qu'il soit bon.

12. Quelle augmentation de revenus le curé ou le vicaire croit-il lui être nécessaire, toutes les circonstances du temps et des choses bien considérées ?

Le curé, pour vivre honorablement sous un clocher qui est composé de quatre paroisses (Gestas, Campagne, Tabaille, Usquain) devrait avoir au (?) moins 2000 livres et il en est bien éloigné, n'en ayant que 800 environ.

NB : Cette demande de soutien fort de 2000 livres (dans les autres paroisses le curé parle d'un revenu nécessaire entre 800 et 1200 livres) auprès de l'évêque dénote soit d'un grand appétit de notre pauvre curé, soit d'un gros besoin pour la cure «du fait de ce lieu d'accueil » pour les pauvres, malades entre autre.

Document signé de la main du Curé Coustey, 13 Aout 1784, GESTAS

D'après Daranatz, ***l'Eglise de Bayonne***, 1924, p.213. Nous n'avons que peu de **connaissances sur l'église St-Jean Baptiste**, ayant pour annexe Tabaille et Campagne avant la révolution de 1789, la légende disait qu'il y aurait eu un feu dans l'abbaye laïque, aux guerres de religion au lors du charivari de GESTAS on l'ignore. Nos dernières découvertes lors des travaux, le confirme, les pierres rougies des murs et une reconstruction anarchique laisse effectivement à penser que le feu a détruit nos espoirs de découvrir le trésor du Comte de GESTAS ou celui du curé Coustey...

Revenons à notre église !

Rattaché au doyenné de Saint Palais, écrit de 1803, ce furent les curés Dufoo de 1803 à 1822, Sartolou de 1822 à 1825, Lassalle de 1825 à 1830 avant que Sartolou revienne en 1830, Taillade en 1830-32, Capderestet de 1833-37, Claverie de 1837-39, Mondran de 1839-79, Doussine de 1879 à 1887 quand il est nommé desservant à Asson et donc remplacé par l'abbé Higuères (né en 1857, vicaire à Accous) de 1887 à sa mort à 67 ans en 1924 sous lequel l'ancien donjon XIVème-clocher devint maison presbytérale.

Les actes, délibération de la commune...

Un document conservé à la mairie de Gestas nous donne la liste des 72 familles de paroissiens de 1827 payant au bureau des marguilliers du Conseil de fabrique de 4 Francs à 25 centimes pour usage de chaises et banquettes.

Les délibérations municipales de Gestas nous mentionnent, du Concordat de 1801 à la loi de Séparation de 1905, les décisions prises, à savoir le prix de loyer à verser pour le curé (36 francs en 1840 et 1841 où l'on parle de 57 francs de frais de l'édifice de culte dans les dépenses), ces frais devant être aussi payés par la commune de Tabaille et Usquain desservie par le curé de Gestas, il y a réunion au porche de l'église le 10 mai 1841 pour discuter du remboursement de 161 francs à payer à Bertrand Casamajor dit Quillehauquy imposés par Cour de Justice du 5 mai 1838.

Au XIXème siècle, de gros travaux s'impose à l'édifice.

Une délibération municipale du 6 mai **1844 constatant que « l'église est dans un état de délabrement complet »** et il y a déclaration d'insuffisance de ressources selon la loi de 1809, d'où demande de 131 francs dont Gestas paiera les 60 francs en demandant au préfet qu'il fasse pression sur Tabaille-Usquain « *qui refuse de verser quoique ce soit par ruse ou autre motif* »

Le 10 novembre 1846, approbation du conseil municipal, à la demande que la commune de Rivehaute devienne paroisse séparée. Elle était déjà recensée en 1784 ?

Les comptes de la fabrique (conseil presbytéral en charge du fonctionnement courant de l'église). En peu remarquer ici le déséquilibre du budget qui explique pour partie surement le manque d'entretien courant de l'édifice :

- 19 juin 1827, la fabrique est présidée par Peyré alias Bertrand Quillehauquy, Simon Alchurrut trésorier, Gédéon de Beuste secrétaire, curé Lassalle desservant et DM du 29 mai 1848 assurant subvention à la fabrique de l'église et selon DM du 10 novembre 1872, fabrique dirigée par Monsieur Winkler qui a toute confiance de la part des paroissiens quand il rend les comptes de 503,27 francs par souscription de 215 francs et demande de subvention de 138,27 francs, voulant racheter une rente venant d'un legs Sarraillet du 25

avril 1844 les 15 octobre et 30 novembre 1875, DM du 24 mai 1885 sur le budget du conseil de fabrique. Budget de fabrique du 16 mai 1886 à 62,45 francs de revenus pour 273,40 et 152,72 de dépenses, du 26 mai 1895 de 47,70 de recettes et 433 de dépenses, du 10 mai 1903 à 305 francs de dépenses pour 50,70 francs de recettes, du 10 mai 1904 sur les 50 francs de recettes et 305 francs de dépenses...

Délibération municipale du 4 octobre **1874 quant aux « réparations de l'église pour l'amener à un état décent »**, avec proposition de Monsieur d'Armandat, architecte d'Orthez, pour 5 995 francs, décision du conseil de fabrique de participer avec 1248 francs, la commune de Gestas prendra un emprunt de 1540,75 francs et Tabaille-Usquain pour 1210,69 francs, demande d'emprunt de 2 000 francs à la Commission des Cultes (mais on obtient que 1 500 francs d'où demande supplémentaire de 500 francs en 1876), avec autorisation du Conseil municipal du 4 octobre 1874 accordée à la fabrique pour aliéner ses rentes d'Etat

Autour de l'église...fabrication du portail de fer du cimetière le 15 février 1885.

Le 22 mars 1876, lettre du préfet rappelant que la commune s'est imposée l'achat de sa maison d'école en 1858 et vient de prendre un emprunt de 12 ans pour restauration de son église, le 12 avril 1876, lecture de la lettre du préfet approuvant l'emprunt de 1820 francs à taux de 5 % sur 12 ans

Le diocèse réforme son territoire et traite le cas de Gestas...

- Gestas est transféré du doyenné de Saint Palais au Doyenné de Sauveterre 1878-1879.

Début du XXème siècle, Travaux de l'église on en parle encore...

Suite à la demande de réparations de l'église le 23 juin 1901, il y a décision municipale du 10 novembre 1901 pour 545 francs avec subvention départementale de 75 francs, souscriptions des paroissiens par le curé de 100 francs, versement de Tabaille de 98 francs et part du budget de Gestas

Et après la loi de 1905,

Fin des budgets de la fabrique, qui n'a plus lieu d'être. Le 21 mai 1905, Clôture du budget de fabrique de l'église à 475 francs de dépenses égales aux recettes, solde de tous comptes !

- Délibération municipale, du 21 août 1910 : réparation de la toiture de l'église pour 200 francs.
- Délibération municipale du 10 février 1929 en faveur de la vente de la maison dite des pauvres de l'ancien bureau de bienfaisance-conseil de fabrique. S'agit-il de la maison Montagne ? Cette maison est souvent citée dans les actes de décès !
- Une délibération municipale du 3 janvier 1907, 3 ans après la loi de Séparation de l'Eglise avec l'Etat, concernait « *la demande de concession de puissance de l'église communale... faite par Monsieur Higuères* », sûrement cherchant presbytère, et à laquelle le conseil municipal Minvielle répondait, « *en espérant que les agitations et inquiétudes que la loi de Séparation souleva... s'apaisent enfin* », en lui louant « *l'édifice public affecté au service du culte pour 18 ans* », soit jusqu'en 1925.